



**CCAS – CTMR
Toulouse**



Toulouse le 3 juin 2015

A Mme Sarre Directrice du CCAS

Objet : Devenir des contractuels de longue durée dans la collectivité.

Madame,

En novembre 2014, des agents des collectivités de la Mairie de Toulouse, de la Métropole et du CCAS se sont mobilisés à l'occasion d'un conseil communautaire qui se tenait à l'Arche Marengo. Lors de cette rencontre, vous vous étiez engagée à réaliser un « retro-planning » pour mettre en place un cadre de discussion et de propositions avec les organisations syndicales du CCAS. Nous sommes en juin 2015 et nous n'entendons plus parler de rien à propos des contractuels. Ceci est d'autant plus incompréhensible que parallèlement les représentants pour l'administration des autres collectivités et en particulier ceux de la mairie de Toulouse s'étaient engagés à recevoir les organisations syndicales sur cette question et ont tenu leur engagement. Les organisations syndicales se sont vues proposer un plan de dé-précarisation qui va permettre d'intégrer dans la Fonction Publique Territoriale plus d'une centaine d'agents. Nous ne sommes pas sans ignorer que parallèlement ces mêmes collectivités ont arrêté les contrats de nombreux agents.

Les pratiques de recours à des agents contractuels au CCAS doivent être clarifiées et transparentes. Cette question des contractuels amènent d'autres questions : par exemple la vacance des postes et les procédures de recrutement, l'évaluation des implications de l'intégration de nouvelles technologies ou d'organisation en terme d'emploi public. Les exemples récents montrent que cette question n'est pas réfléchi suffisamment en amont. Pour n'en citer que 2 : introduction d'un nouveau logiciel de comptabilité et d'un nouveau logiciel de paie. Les CT et CHSCT qui doivent être des espaces de réflexion sur ces questions n'ont pas été consultés.

Une fois les processus de changements enclenchés, il faut attendre que des alertes remontent de services, et encore ce n'est pas immédiat, pour prendre des dispositions car la santé des agents est en jeu. Alors, l'administration a fait appel à des contractuels qui servent de variables d'ajustement. Or ces contractuels ont la préoccupation bien légitime de chercher à s'intégrer dans la collectivité. Ces agents ne connaissent pas les règles qui président au recours à des agents contractuels dans les collectivités territoriales. Cette méconnaissance ne concerne pas que les agents...il semble que l'administration également mais pour d'autres raisons. De cette situation naissent des malentendus, des espoirs suscités et entretenus qui finalement ne se réalisent pas et sèment l'incompréhension et la rancœur.

Les services de RH et des Finances comptent dans leurs rangs des contractuels de plus de 2 ans voir 3 ans pour certains. Quel devenir pour ces agents ? Comme beaucoup d'agents au CCAS nous avons entendu parler d'un « jeu de chaises musicales » si tant est que l'on puisse jouer avec cette question qui devrait se réaliser incessamment sous peu...Cette information remonte à plusieurs

SUD CCAS 2 Bis rue de Belfort 31 000 Toulouse Tél : 05.61.58.85.39

Blog : <http://sud-ccas-toulouse.eklablog.com>

Mail : Sudct31.ccas@gmail.com

mois. Récemment un agent contractuel a été remplacé à la RH par un agent en provenance d'un CHRS. Est-ce le début de ce qui était annoncé ? Les postes d'agent administratif sont pressentis parce que la contrainte physique est moins importante sur ces postes pour y effectuer des reclassements. Le seul problème est qu'aujourd'hui les postes administratifs disponibles sont occupés par des contractuels depuis plusieurs années. Placer des reclassements sur ces postes permet de présenter le remerciement des contractuels à l'ensemble du personnel comme une mesure acceptable. Avant que l'on ne constate le départ de contractuels, il nous semble nécessaire de reposer la question des missions et de l'organisation de ces services.

Pour exemple au service des finances des contractuels sont affectés à des tâches qui étaient effectuées par des agents titulaires et qui ont été affectés à d'autres fonctions. Les tâches réalisées aujourd'hui par ces contractuels sont pérennes. Se poser la question des missions et de l'organisation des services RH et Finances permettrait de dimensionner ces services à hauteur des besoins et également d'informer les agents contractuels sur les possibilités ou non de recrutement. Au lieu de cela, les agents sont dans l'incertitude permanente sur leur devenir, dans la précarité.

Nous demandons à être informés sur le devenir des contractuels de ces services et d'une façon plus globale pour l'ensemble des contractuels chose à laquelle vous vous étiez engagée en novembre 2014. Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sincères salutations

Pour le syndicat SUDCT31
Nicolas Rougemaille



Copie à : Mr Alves Vice-Président du CCAS
Mme Didiot Secrétaire Général du CCAS